



 **MOVIDAS VARIAS SL**

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- **Article 1:** La conduite des Karts doit être effectuée correctement. L'activité peut être annulée, dans le cas où cette règle n'est pas respectée, en perdant le montant total sans droit de réclamation si l'une de ces causes se produit:
 1. Pour sortir de la piste.
 2. Pour franchir les barrières de protection.
 3. Pour fermer ou ne pas céder le pas.
 4. Pour pousser un véhicule en circulation.
 5. Pour ne pas tenir compte des signaux du personnel du karting.
 6. Pour conduire dangereusement.
 7. Pour rester dans les Boxes (zone dangereuse) ou pour d'autres raisons justifiées que le responsable de la piste aime.
- **Article 2:** Il est totalement interdit de rester dans la zone des boxes. Une fois le ticket acquis, il devra attendre son tour derrière la clôture protectrice. Les personnes qui ne respectent pas cette règle seront responsables de tout dommage qu'elles peuvent subir ou causer pour enfreindre la réglementation. Vous ne pouvez entrer ou quitter la zone de boxes que lorsque le personnel de Karting l'indique. Si vous ne respectez pas les indications du personnel de la piste, vous pouvez perdre le droit d'effectuer l'activité et le montant du ticket.

Rappelez-vous, pour votre sécurité: NE RESTEZ PAS DANS LA ZONE DES BOXES !

- **Article 3:** Il est interdit de fumer dans la zone de boxes et lorsque les karts sont en train de rouler sur piste.
- **Article 4:** Dans le cas où un conducteur provoque un accident, celui-ci devra être tenu responsable des dommages ou des dommages causés au véhicule et/ou à des tiers.
- **Article 5:** L'utilisation du casque est obligatoire pendant la conduite. Celui-ci lui sera remis par le personnel du karting avant le début de l'activité. Cependant, l'utilisateur doit porter une tenue adaptée à l'activité.
- **Article 6:** Il est interdit de jeter des objets tels que: chaussures, lunettes, vêtements, casque...du kart.
- **Article 7:** En cas de panne ou d'incident avec le kart, si celui-ci est arrêté sur la piste ne descend pas du kart parce qu'il est très dangereux. Ce que vous devez faire dans ce cas, c'est lever les mains et attendre d'être pris en charge par le personnel de Karting.
- **Article 8:** MOVIDAS VARIAS SL prend soin que les karts soient dans les conditions optimales pour être utilisés. Cependant, si vous considérez que votre véhicule n'est pas dans les meilleures conditions pour effectuer l'activité, arrêtez-vous en boxes une fois que vous avez fait le premier tour. N'attendez pas la fin de l'activité pour faire la réclamation, car il sera alors impossible de vous offrir une sorte de compensation, car vous aurez consommé l'activité contractée.
- **Article 9:** Cette société peut annuler tout ticket (en remboursant le montant avant de monter au kart) si elle le juge nécessaire, pour une cause justifiée: état d'ivresse, ne pas avoir l'âge ou la hauteur réglementaire ...
- **Article 10:** L'entreprise se réserve le droit de vendre les billets en dehors de l'horaire prévu pour des raisons météorologiques, pour des défauts d'éclairage de la piste ou pour des raisons de force majeure. Les tickets vendus, seront payés ou l'activité sera reportée pour un autre jour.

 **MOVIDAS VARIAS SL**

- **Article 11:** Le prix du billet est par personne et par kart. Il ne sera pas possible de répartir les tours ou le temps total de l'activité entre différents utilisateurs.
- **Article 12:** La conduite des karts devra être correcte, en cédant le passage aux coureurs qui veulent faire une avance. Les avances doivent être faites à condition que la sécurité ne soit pas mise en danger, afin d'éviter les accidents.
- **Article 13:** On ne peut pas conduire un kart sans le casque homologué et dûment assuré. Les personnes aux cheveux longs devront les amener recueillies dans le casque.
- **Article 14:** Pendant l'activité sur piste, aucune partie du corps ne peut sortir du kart.
- **Article 15:** Impossible de conduire un kart sans chaussures ou sans chaussures appropriées.
- **Article 16:** On ne peut pas monter au kart avec des vêtements qui pèsent comme : foulards...
- **Article 17:** MOVIDAS VARIAS SL n'est pas responsable des objets qui peuvent être perdus pendant la conduite du kart et qui n'ont pas été préalablement déposés au guichet. Ce règlement a été approuvé par MOVIDAS VARIAS SL. À tout moment, nous voulons veiller à la sécurité de nos clients. Pour toute réclamation, nous vous demandons de vous adresser au directeur du karting, qui l'accueillera volontiers.

POUR LA SÉCURITÉ DU CONDUCTEUR

-Porter des vêtements appropriés, sans aucune pièce libre (buffandes, foulards...)

-Chaussures bien fixées et couvertes, sans risque de piégeage

-Assurez-vous d'avoir le casque de sécurité bien fixé

-Ne pas porter d'objets qui peuvent tomber pendant la conduite

-Quitter la zone des boxes le plus rapidement possible

-Rester toujours dans le kart, lever les mains en cas d'arrêt ou d'accident éviter tout type d'accident sur la piste

RESPONSABILITÉS:

- Le circuit ne sera pas responsable des dommages causés aux effets personnels ou aux vêtements en raison des conditions météorologiques ou de substances provenant du kart.

MOTIFS D'EXPULSION

- Conduite dangereuse, négligente ou antisportive

Empiéter ou pousser à d'autres karts ou limites de piste

- Ves écraser régulièrement les protections par manque de contrôle

- Fermer et ne pas céder le pas à d'autres karts

- Circuler dans le sens contraire

- Produire des dommages dans les karts ou les installations

- Participer sous l'influence de l'alcool ou de substances interdites

- Utiliser les appareils mobiles pendant la conduite

- Ne pas suivre les indications du chef de piste ou des instructions initiales

EN CAS DE NON-RESPECT DES RÈGLES SUIVANTES, LE CHEF DE PISTE PROCÉDERA À L'EXPULSION DU PARTICIPANT SANS AUCUN ABONNEMENT.

RÈGLEMENTS GROUPES

La réservation de groupe se fera via le contrat correspondant et devra être confirmée par un acompte de 50 €. Chaque membre du groupe devra présenter une pièce d'identité le jour de l'événement. En l'absence de réservation, Karting Cross Empuriabrava attribuera un créneau horaire au groupe en fonction des disponibilités de la piste.

Le groupe ne pourra être reporté qu'en cas de force majeure justifiable, le montant de l'acompte ne sera donc pas perdu. Dans le cas contraire, ce montant servira à couvrir les dépenses de l'entreprise.

Chaque groupe aura une option de paiement facultative de 10,00 € supplémentaires, afin qu'en cas de conditions météorologiques l'activité ne puisse pas être réalisée, la page et le panneau puissent être révélés. Sinon, il n'y aura qu'une seule option pour déplacer le jour de l'activité.

Le paiement du reste du montant sera effectué en espèces, avant de commencer le temps loué, de sorte que l'organisateur devra être dans le circuit 30 min avant l'heure convenue pour le premier tuyau, le groupe devant commencer à l'heure convenue. TOUT RETARD DU GROUPE AFFECTERA L'HORAIRE PRÉVU, PERDANT AINSI SON HEURE CONVENUE.

L'organisateur du groupe sera à tous les effets le responsable des personnes qui font partie des groupements (qui devront être âgées de plus de 18 ans et si elles sont mineures, ayant la hauteur nécessaire, doivent présenter une autorisation du père ou tuteur signé) et qui participent à tout aspect, ainsi que l'usage que ces personnes font des karts loués, du matériel et des installations.

En dans le cas où les pilotes voudraient utiliser leur casque, celui-ci devra être obligatoirement intégral, ainsi que recommandé d'utiliser les vêtements appropriés, en évitant s'il est possible de courir dans une manche courte, des pantalons courts et des sandales.

Le règlement général sera appliqué selon les mêmes critères qu'une session standard. Par conséquent, si le responsable de la piste le juge nécessaire, conformément au règlement et dans l'intérêt des participants, il pourra exclure un participant de la piste sans possibilité de retour ni de remboursement.

Chaque groupe devra verser une caution de 100 € en espèces le jour de l'activité. Cette caution couvre les éventuels dommages causés au matériel de karting par un membre du groupe pendant l'activité.

La caution sera intégralement remboursée après l'activité, sous réserve des conditions suivantes :

- Aucun dommage n'a été constaté sur les karts ou le matériel (casques, protections, combinaisons, etc.).
- Tous les participants ont respecté les consignes de sécurité et les instructions du personnel de la piste.
- Aucun comportement mettant en danger les autres participants ou le bon fonctionnement des installations n'a été observé.
- En cas de dommages, le coût des réparations sera déduit de la caution. Si le coût des réparations excède le montant de la caution, le groupe devra s'acquitter de la différence, après évaluation technique par le personnel de karting.

SIGNATURE ET IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT DU GROUPE DONNÉES